DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 137

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les nonmembres : 7 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Février 1974

En « hexagonal », le facteur s'appelle maintenant le préposé et l'on ne connaît plus le cantonnier, mais seulement l'agent des travaux publics de l'Etat...

Accents sur les majuscules

On croit souvent qu'en typographie française, les majuscules ne doivent pas prendre d'accent. En fait, et comme l'écrit M. G. Bühler, du *Fichier français* de Berne, les majuscules prennent tous les accents, la cédille et le tréma, dans les titres et dans le corps des textes. « Employer ces signes en toute circonstance, c'est entretenir le sens et la mémoire de l'orthographe française, alors que déroger à cette règle a parfois des conséquences assez désastreuses » (la différence est de taille, par exemple, entre des ENFANTS LEGITIMES et des enfants légitimés, ou entre UN PRETRE ASSASSINE et un prêtre assassiné). « Nous sommes une fois de plus victimes de la langue anglaise et, dans ce cas, par le truchement des linotypes. »

(Défense du français, No 137, février 1974)

Accents sur les majuscules (suite)

En effet, les linotypes sont généralement dépourvues d'accents « parce que fabriquées essentiellement en Amérique et en Grande-Bretagne, pays qui ignorent ces signes orthographiques. Les matrices sont donc prévues pour que la limite supérieure de la ligne coïncide avec le haut de la lettre majuscule ».

Il faut encore relever que « la plupart des machines à écrire ne peuvent marquer les majuscules accentuées ; et les peintres d'enseignes, qui n'ont aucune excuse technique, oublient souvent, eux aussi, les accents ». (Exemple : un bâtiment utilisé pour de grandes manifestations et appelé PALAIS DES CONGRES...).

(Défense du français, No 137, février 1974)

« Ferry-boat »

Information Associated Press du 18 janvier: « Le ferry-boat a mis plus de sept heures à assurer la traversée de Calais à Douvres, qui ne prend habituellement qu'une heure et demie. En raison de la violence du vent, le service des aéroglisseurs a dû être interrompu. »

Dans ce texte, et conformément à l'arrêté ministériel du 12 janvier 1973 sur le vocabulaire des transports, l'anglais hovercraft a été opportunément remplacé par « aéroglisseur ». En revanche, l'auteur s'est abstenu de remplacer ferry-boat par « transbordeur », qui désignait déjà, avant l'introduction du terme anglais, le bateau qui. transporte des vagons ou des véhicules.

(Défense du français, No 137, février 1974)

Ensuite de...

On nous cite, comme entachée de faute, une circulaire de la Municipalité de Vevey qui, en novembre, disait aux conseillers communaux : « Ensuite du recours déposé par le P. O. P. contre le résultat des élections, la date de l'assermentation ne peut pas encore être fixée définitivement. »

Faute vénielle, car les dictionnaires considèrent l'expression « ensuite de » comme simplement vieillie. Elle peut indiquer une succession dans le temps, dans l'espace, ou encore une conséquence (au sens de « par suite de »...).

On dit de préférence aujourd'hui : à la suite de...

(Défense du français, No 137, février 1974)

Exergue

L'exergue est la partie d'une médaille où figure une inscription; ou cette inscription elle-même. Par extension, le mot désigne aussi « ce qui présente, explique » (Robert); mettre un proverbe en exergue à un texte.

Extension bien inutile, puisque le terme d'épigraphe a exactement ce sens-là.

Il est, d'autre part, incorrect de dire « mettre en exergue » (c'est très à la mode) dans le sens de mettre en relief, mettre en évidence.

Effectif

Il est souvent question, en langage administratif, de « mesures qui deviennent effectives » : on entend par là qu'elles entrent en vigueur.

Cet emploi d'« effectif » n'est pas correct. Cet adjectif signifie : qui produit un effet réel ; qui existe réellement. Exemples : un pouvoir effectif ; un traité effectif ; un avantage effectif ; la valeur effective d'une monnaie (par opposition à sa valeur nominale).

(Défense du français, No 137, février 1974)